

Procès-verbal des délibérations du Bureau syndical			
Séance du jeudi 4 septembre 2025 à 16h		N° Délibération	DBS-2025-VII-01
Convocation 28/08/2025	CAIRE - Haguenau	PJ	-

Présents	11	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Jean-Lucien NETZER, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF
Membres en exercice	17	

Excusés	6	M. André ERBS, M. Paul HEINTZ, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX et M. Philippe SPECHT
----------------	----------	--

ORDRE DU JOUR

DBS 2025-VII-01

Défi mobilité « J'y vais ! » - Edition 2026

DBS 2025-VII-02

Région Grand Est - dispositif de soutien des Pays / PETR 2025-2027

Séance du jeudi 4 septembre 2025 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-VII-01 : Défi mobilité « J’y vais ! » - Edition 2026

Rapport présenté par Mme Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.

La mobilité durable est un des axes forts du plan-climat-air-énergie territorial (PCAET) de l’Alsace du Nord. Une action de sensibilisation à l’écomobilité et de mobilisation des acteurs du territoire est inscrite dans « l’axe 1. Vers un territoire plus sobre - orientation 1.3 Se déplacer autrement ».

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes de déplacement alternatifs plus vertueux sur le plan environnemental (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le défi « AU BOULOT J’Y VAIS AUTREMENT » et sa déclinaison scolaire « A L’ÉCOLE J’Y VAIS AUTREMENT » connaissent une participation grandissante au fil des années. 41 collectivités et territoires partenaires du Grand Est y ont participé en 2025.

L’organisation et les outils d’animation et de communication du défi sont, chaque année, mutualisés pour les collectivités et territoires participants. En 2023, l’ADEME s’est engagée pour 3 ans à soutenir financièrement l’organisation du défi et a missionné l’association INITIATIVES DURABLES pour coordonner, organiser et animer le défi et ses déclinaisons à l’échelle du Grand Est. Le reste du cofinancement est assuré par les territoires partenaires.

Le PETR a repris et poursuivi la participation de l’Alsace du Nord au défi depuis 2020. 31 employeurs de l’Alsace du Nord ont participé à l’édition 2025 pour un total de 1 165 participants inscrits et 215 000 km alternatifs parcourus. 10 établissements scolaires ont également participé au défi.

L’édition 2026 du défi aura lieu du 1^{er} au 31 mai. Il est proposé que le PETR poursuive son engagement et soit l’une des structures de mise en œuvre de l’édition 2026 du Défi « AU BOULOT, J’Y VAIS AUTREMENT » et sa déclinaison scolaire et qu’il conclue pour 2026, comme les autres territoires partenaires, une convention de partenariat avec l’association INITIATIVES DURABLES.

Le budget prévisionnel 2026 de l’action pour le PETR de l’Alsace du Nord est de 5 000 €, comprenant la contribution forfaitaire à l’association INITIATIVES DURABLES, l’achat de goodies et des événements d’animation locale.

Séance du jeudi 4 septembre 2025 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-VII-01 : Défi mobilité « J'y vais ! » - Edition 2026 (suite)

DECISION

Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu la délibération du Comité syndical n°2019-II-03, en date du 11 avril 2019, engageant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération n° CS 2022-III-03 du 14 mai 2022 approuvant le PCAET de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération BS n°2020-II-01 du bureau syndical en date du 02 avril 2020 proposant que le PETR de l'Alsace du Nord soit l'une des structures de mise en œuvre du Défi « Au boulot, j'y vais autrement »,

Considérant la participation continue du PETR de l'Alsace du Nord au Défi « Au boulot, j'y vais autrement », sa déclinaison scolaire depuis 2020 et la participation importante des employeurs et établissements scolaires de son territoire,

Considérant que cette action s'inscrit dans l'axe « vers un territoire plus sobre » et l'orientation « se déplacer autrement » du PCAET,

A l'unanimité,

Décide la participation du PETR à l'édition 2026 du défi « J'Y VAIS ! ».

Autorise le Président, ou la Vice-Présidente par délégation, à signer avec l'association INITIATIVES DURABLES une convention de partenariat pour l'organisation, la coordination et l'animation mutualisée du défi à l'échelle du Grand Est.

Valide le budget prévisionnel global d'animation à hauteur de 5 000 € pour l'édition 2026 du défi en Alsace du Nord.

Affiché au siège du PETR, le <i>18/09/2025</i> Pour ampliation	Pour extrait conforme,  Marie-Odile Becker Vice-Présidente
---	--

Procès-verbal des délibérations du bureau syndical			
Séance du jeudi 4 septembre 2025 à 16h		N° Délibération	DBS-2025-VII-02
Convocation 28/08/2025	CAIRE – Haguenau	PJ	

Présents	11	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Jean-Lucien NETZER, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF
Membres en exercice	17	

Excusés	6	M. André ERBS, M. Paul HEINTZ, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX et M. Philippe SPECHT.
----------------	----------	---

ORDRE DU JOUR

DBS 2025-VII-01	Défi mobilité « J’y vais ! » - Edition 2026
DBS 2025-VII-02	Région Grand Est - dispositif de soutien des Pays / PETR 2025-2027

Séance du jeudi 4 septembre 2025 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-VII-02 : Région Grand Est - dispositif de soutien des Pays / PETR 2025-2027

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

La Région Grand Est soutenait jusqu'à présent le PETR de l'Alsace du Nord dans le cadre de son dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale. Jusqu'en 2024, cette aide s'élevait à 40 000 € par an, permettant de soutenir deux postes au sein de la collectivité.

Par cet accompagnement, la Région reconnaît le rôle structurant et fédérateur des PETR, en tant que territoires de projets et de missions, porteurs d'une ingénierie publique de proximité. Cet appui participe directement à la mise en œuvre de politiques publiques transversales et à la coordination d'actions locales, notamment en faveur de la transition écologique et de l'aménagement durable.

La Région a décidé de faire évoluer les conditions de cette aide à partir de 2025. En effet, tout en maintenant la constance de ce soutien, un nouveau dispositif, adopté en commission permanente du 27 juin 2025, est toutefois mis en place sous la forme d'une convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques, conclue pour une durée de trois ans.

La subvention annuelle, d'un montant de 32 000 € maximum, se décompose comme suit :

1. Une aide-socle forfaitaire de maximum 20 000 € modulée de la façon suivante :

- 20 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est inférieure ou égale à 50 habitants/km² (bonus rural au titre du Pacte pour les ruralités)
- 15 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est supérieure ou égale à 50 habitants/km²
- 9 000 € pour les Pays d'1 seul ETP
- Proratisée en fonction du % d'ETP pour les Pays de moins d'1 ETP

2. Un volet optionnel de 12 000 € décomposé ainsi :

- 8 000 € pour le traitement d'une thématique propre à chaque territoire, choisie en concertation avec le service de la Région et la Maison de Région concernés et en lien avec une stratégie régionale,
- 4 000 € pour la participation et contribution active à un chantier mené collectivement sur 3 ans dans le cadre du réseau des Directeurs des Pays PETR et en lien avec l'Association Citoyens & Territoires, sur le thème des modèles socio-économiques de développement et de financement des projets dans les territoires.

Séance du jeudi 4 septembre 2025 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-VII-02 : Région Grand Est - dispositif de soutien des Pays / PETR 2025-2027 (suite)

Face aux enjeux croissants de transition écologique et à la contrainte des moyens disponibles, cette convention-cadre, bien que reposant sur une enveloppe annuelle légèrement réduite (de 40 000€ à 32 000€ maximum), offre une visibilité pluriannuelle et une forme de sécurisation financière sur trois ans, permettant de planifier et structurer l'ingénierie territoriale de manière plus stable.

Plus particulièrement, le volet optionnel de l'aide régionale permettra de soutenir l'action du PETR de l'Alsace du Nord en matière de développement durable, en confortant plus particulièrement les démarches engagées en faveur de l'accompagnement de la rénovation énergétique et qui concourent à réduire les consommations d'énergie, améliorer le confort des logements, lutter contre la vulnérabilité énergétique des ménages et limiter l'étalement urbain en favorisant la rénovation et la transformation du parc existant.

Il est donc demandé aux membres du bureau syndical de se prononcer sur cette demande d'aide régionale, et d'autoriser le Président du PETR à signer la convention-cadre ainsi que toute convention financière afférente à sa mise en œuvre.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques entre la Région Grand Est et les Pays/PETR 2025-2027,

Vu les statuts Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Alsace du Nord, approuvés par arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018,

Vu la délibération CS-2025-II-03 du 24 mai 2025 approuvant la révision n°2 du SCoT de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération CS-2022-III-03 du 14 mai 2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération CS-2024-III-04 du 18 décembre 2024 décidant d'assurer la mission du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur le territoire du PETR de l'Alsace du Nord,

Considérant que les politiques publiques portées par le PETR de l'Alsace du Nord, et les principales missions qui en découlent, sont en lien étroit avec celles portées par la Région Grand Est,

Séance du jeudi 4 septembre 2025 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-VII-02 : Région Grand Est - dispositif de soutien des Pays / PETR 2025-2027 (suite)

Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

Décide de solliciter les aides de la Région Grand Est sur le soutien à l'ingénierie territoriale des Pays / PETR 2025-2027, à savoir :

- L'aide socle forfaitaire ;
- L'aide optionnelle thématique, sur le sujet d'une recherche d'approfondissement de l'accompagnement à la rénovation énergétique dans l'optique de favoriser la réalisation des projets ;
- L'aide optionnelle relative à la participation au chantier collectif.

Charge le Président, ou le Vice-Président par délégation, de signer la convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques pour une durée de 3 ans (2025-2027) et de prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché au siège du PETR, le <i>18/09/2025.</i> Pour ampliation	Pour extrait conforme,  M. Claude STURNI Président
---	--